

## Communiqué

### Conclusion d'un contrat important

Conformément aux dispositions de l'article 132 du Règlement général relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du Marché financier de l'UMOA l'article 65 du Règlement général de la Bourse Régionale Valeurs Mobilières (BRVM) l'instruction II-C de la BRVM et la Circulaire N° 004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA.

**Servair Abidjan**, émetteur coté, a l'honneur d'annoncer au public et à tous les acteurs du marché financier régional, la conclusion, en date du 30 décembre 2017, du contrat de cession de fonds de commerce des trois (03) restaurants de restauration rapide, exploités, par l'émetteur, sous franchise de la marque Burger King (BK), dans les communes de Marcory, Port-Bouët-Aéroport et Plateau, avec la société par actions simplifiée, de droit ivoirien, **SIA Restauration Rapide Côte d'Ivoire**.

Cette opération permettra à Servair Abidjan de se consacrer pleinement au développement de ses activités de catering et de restauration collective et hors foyer. Servair Abidjan a souhaité donner à Servair les moyens de son développement sous la forme d'un adossement à un professionnel reconnu de la restauration rapide sous franchise. Le rapprochement des trois restaurants cédés avec ceux exploités par SIA Restauration Rapide Côte d'Ivoire constituera un acteur de poids sur le marché de la restauration rapide sous franchise en Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 08 janvier 2018

Servair Abidjan

**SERVAIR ABIDJAN**  
07 B.P. 08 ABIDJAN 07  
TEL : 21.75.08.13 / 19  
Fax : 21.27.87.72